

Service instructeur

Développement Economique,
Enseignement Supérieur et Tourisme

2^{ème} Commission - N° 2008/I-2e/02

Service consulté

DIF
DJU

**BUDGET PRIMITIF 2008
INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET UNIVERSITAIRE (POLITIQUE F02)**

Résumé : Dans le cadre du Budget Primitif 2008, il est proposé d'inscrire pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire » :

- En investissement : un montant de 12 840 000 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 14 518 609 €
- En fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 5 031 316 €.

Ce soutien départemental au tissu économique s'inscrit dans le cadre des programmes et politiques suivants :

- F021 : Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation,
- F022 : Pépinières d'Entreprises,
- F023 : Secteur Artisanal,
- F024 : Aide aux entreprises et organismes divers,
- F025 : Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- F026 : Programme de développement économique,
- F027 : Plan de revitalisation économique,
- F028 : Pôles de compétitivité,
- F029 : Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de MULHOUSE,
- F02 : Développement Economique « Prix Jeune Talent ».

Tableau récapitulatif

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP
		I	F	
Programme F021	9 580 000,00 €	7 740 000,00 €	0,00 €	7 740 000,00 €
Programme F022	160 000,00 €	283 021,00 €	0,00 €	283 021,00 €
Programme F023	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €
Programme F024	450 000,00 €	520 000,00 €	2 921 030,00 €	3 441 030,00 €
Programme F025	2 200 000,00 €	3 210 938,00 €	735 250,00 €	3 946 188,00 €
Programme F026	0,00 €	325 650,00 €	40 000,00 €	365 650,00 €
Programme F027	0,00 €	1 505 000,00 €	920 000,00 €	2 425 000,00 €
Programme F028	0,00 €	400 000,00 €	300 000,00 €	700 000,00 €
Programme F029	0,00 €	84 000,00 €	114 036,00 €	198 036,00 €
Politique F02	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
TOTAL	12 840 000,00 €	14 518 609,00 €	5 031 316,00 €	19 549 925,00 €

I. PROGRAMME F021 « Fonds départemental d'aide à l'industrialisation »

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP2008
		I	F	
Programme F021	9 580 000 €	7 740 000 €	0 €	7 740 000 €
TOTAL	9 580 000 €	7 740 000 €	0 €	7 740 000 €

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation (FDAI) vise à encourager le développement et l'implantation d'entreprises dans le Département.

Il porte sur :

- la construction de bâtiment-relais en vue de la création ou de l'extension d'entreprises industrielles ou de services à l'industrie,
- le développement de zones d'activités économiques ainsi que leur intégration paysagère,
- la prise en charge de friches industrielles en vue d'une nouvelle affectation des terrains.

Bâtiments relais :

En 2007, 7 opérations de création ou d'extension d'entreprises ont été soutenues au titre du FDAI à hauteur de 4 505 200 €. Ces opérations d'une superficie totale de 21 771 m² ont permis la création ou le maintien de 114 emplois.

Zones d'activités :

5 zones d'activités ont été subventionnées par le Département pour favoriser l'accueil des entreprises. Le montant global affecté à ce dispositif a porté sur 602 359 € dont 587 979 € destinés à financer l'équipement et 14 380 € en faveur de l'aménagement paysager d'une zone d'activités.

Friches industrielles : 3 dossiers de réhabilitation de friches ont été financés en 2007 à hauteur de 321 638 € pour une surface de 6 ha 44 ares.

Les crédits complémentaires prévus par rapport aux orientations budgétaires 2008 sont liés notamment au soutien du développement de la société LIEBHERR implantée à COLMAR qui prévoit la réalisation de cinq bâtiments supplémentaires dédiés à la production et à la recherche, générant entre 2007 et 2012 la création de 500 emplois supplémentaires

Ce programme comprend également les crédits nécessaires au titre des subventions à verser pour la création et le développement de zones d'activités économiques dont les projets seront engagés dès 2008. Sont programmées notamment les zones d'activités structurantes comme le Parc des Collines à MULHOUSE, la zone industrielle de Guebwiller/Soultz, la zone industrielle de la Doller à GUEWENHEIM, la liaison ferroviaire Richwiller/Théodore à RICHWILLER ainsi que l'extension de la zone d'activités du Muehlbach implantée à RIBEAUVILLE et de la zone d'activités de la Passerelle qui se situe à ENSISHEIM.

Par ailleurs, le Schéma Régional de Développement Economique a confirmé le rôle central des départements en matière d'immobilier et de foncier d'entreprises. Pour renforcer ce positionnement une réflexion a été engagée avec la Région, le Département du Bas-Rhin, le CAHR et ALSABAIL.

Celle-ci a abouti dans un premier temps à une proposition d'évolution du dispositif départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises lié aux avances sans intérêts accordées, soit à la société d'économie mixte ALSABAIL, soit à une commune ou un groupement de communes.

Un rapport distinct vous sera présenté à l'occasion de la présente séance plénière, qui proposera de réaménager cette aide pour la rendre plus attractive et de déléguer à la Commission Permanente l'approbation des conventions à intervenir.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme d'un montant de 9 580 000 € et de crédits de paiements à hauteur de 7 740 000 € dont 5 140 000 € de crédits nouveaux.

II. PROGRAMME F022 « Pépinières d'entreprises »

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP 2008
		I	F	
Programme F022	160 000 €	283 021 €	0 €	283 021 €
TOTAL	160 000 €	283 021 €	0 €	283 021 €

Ce dispositif est destiné à favoriser le développement de structures d'accueil qui contribuent à la diversification et au renouvellement du tissu économique des territoires et apportent une réponse adaptée aux besoins des créateurs. L'aide départementale est accordée à hauteur de 15 % du montant des investissements hors taxes réalisés sous condition de prise en charge de l'animation et de la gestion de la pépinière.

En 2007, les projets suivants ont été retenus et ont obtenu un soutien départemental :

- la création d'un pôle d'économie sociale à RICHWILLER par l'association « Le Carreau des Métiers d'Art »,
- l'extension de la pépinière d'entreprises prévue par la Communauté de Communes du Pays de Thann sur le site de l'embarcadère à VIEUX-THANN.

Ces dossiers représentent une aide respectivement de 96 450 € et de 83 814 €.

Pour 2008 il y a lieu de prévoir des crédits complémentaires au titre du projet de création d'une pépinière spécialisée dans le développement des entreprises utilisant les nouvelles technologies (pôle numérique), porté par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 160 000 € et un crédit de paiement de 283 021 € qui permettra de faire face aux premières échéances dont 155 000 € de crédits nouveaux.

III. PROGRAMME F023 « Secteur Artisanal »

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP 2008
		I	F	
Programme F023	450 000 €	450 000 €	0 €	450 000 €
TOTAL	450 000 €	450 000 €	0 €	450 000 €

Dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, la Région Alsace et les deux départements alsaciens ont souhaité simplifier le dispositif d'aides aux artisans pour soutenir la compétitivité des entreprises artisanales immatriculées à la Chambre de Métiers en favorisant notamment la modernisation de leur outil de production ainsi que leurs démarches d'innovation.

C'est ainsi que les trois collectivités ont uni leurs efforts pour contribuer à la création et à la reprise d'entreprises artisanales en Alsace, et faciliter leur soutien, dans le cadre d'un dispositif harmonisé.

Depuis le 1er octobre 2007, un guichet unique est désormais assuré par les services de la Région. Cette mesure simplifie les démarches des porteurs de projets qui n'auront plus qu'un seul interlocuteur et des formalités grandement simplifiées.

Pourront être soutenus :

- les investissements en matériel productif ou bureautique, ainsi que ceux nécessités par un programme de développement et de validation d'une innovation ou ceux liés à la mise en place de technologies propres. Ces investissements devront permettre des progrès qualitatifs et des améliorations de la productivité et de la compétitivité en s'inscrivant prioritairement dans un programme pluriannuel de développement,
- les aménagements commerciaux liés à l'activité artisanale,
- les véhicules à usage exclusivement utilitaire,
- les véhicules de tournées dans la branche alimentation : uniquement lorsque ces véhicules ne peuvent être subventionnés par ailleurs, notamment par les fonds d'Etat pour financer des actions d'adaptation du commerce en milieu rural.

Le matériel et les véhicules d'occasion sont uniquement éligibles dans le cas d'une reprise d'entreprise et lorsqu'ils font partie des actifs de l'entreprise rachetée.

Le montant des investissements éligibles doit dépasser un minimum de 12 500 € HT.

L'aide régionale portera sur 30 % au plus du montant des investissements éligibles.

Pour bénéficier de l'intervention départementale complémentaire de 15 %, les entreprises devront répondre aux critères complémentaires suivants :

- Disposer d'une qualification professionnelle suffisante ou d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans,
- Avoir une compétence en gestion approfondie (suivi du stage de gestion de 105 heures, ...),
- Ne pas avoir été, pour le créateur d'entreprise, le dirigeant d'une précédente entreprise ayant fait faillite et ayant bénéficié de fonds publics.

L'aide maximum du Département du Haut-Rhin portera sur 8 000 € en cas de création et 12 000 € en cas de reprise.

Dans tous les cas, l'aide globale attribuée ne pourra pas dépasser 40 % du montant des investissements éligibles.

En 2007, 80 jeunes artisans ont bénéficié de cette mesure dans le cadre de la création ou de la reprise de leur entreprise. Le montant total des aides s'est élevé à 445 830 €.

Il y a lieu pour 2008, de tenir compte des dossiers en cours sur l'ancien dispositif et des demandes à instruire au titre du nouveau dispositif.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 450 000 € et un crédit de paiement de 450 000 €.

IV. PROGRAMME F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP 2008
		I	F	
Programme F024	450 000 €	520 000 €	2 921 030 €	3 441 030 €
TOTAL	450 000 €	520 000 €	2 921 030 €	3 441 030 €

A. INVESTISSEMENT

Pour ce programme, détaillé ci-après, il est demandé une autorisation de programme de 450 000 € ainsi que des crédits de paiement de 520 000 € pour les opérations en cours et à venir.

1) Les opérations en cours portent :

- sur le projet d'extension de la société IMPREGLON au titre de la convention MDPA/DIACT/Collectivités avec une aide départementale exceptionnelle de 20 000 € qui contribue au développement de cette entreprise implantée à PULVERSHEIM et spécialisée dans le traitement et le revêtement de métaux avec des applications industrielles. Cette extension est également soutenue par les MDPA à hauteur 120 000 € ainsi que par la Région et par la CAMSA à hauteur de 20 000 € chacun. Elle permet la création de 15 emplois nouveaux, ce qui porte l'effectif global de l'entreprise à 40 personnes.
- sur le soutien exceptionnel au développement des activités économiques aéronautiques de l'EuroAirport de BALE/MULHOUSE par la réalisation d'aménagements de la zone 6 bis qui conduiront à l'implantation et au développement d'emplois qualifiés en particulier dus à l'extension des activités de la société JET AVIATION (création de 400 emplois).

L'intervention du Département du Haut-Rhin pour la réalisation de ce projet consistera en une participation directe en tant que maître d'ouvrage pour les aménagements hydrauliques (travaux paysagers, déviation du réseau hydrographique, futur plan d'eau) à hauteur de 3,9 M€ et une participation financière de 1,1 M€ au profit de l'EuroAirport sous forme de subvention pour couvrir une garantie de co-financement portée avec la Région pour assurer le bouclage du plan de financement du projet. La Région interviendra à hauteur de 0,8 M€.

2) Les projets à l'étude sont les suivants :

- Projet de création d'un Business Center à l'EuroAirport. :

Le Conseil Général du Haut-Rhin a été saisi d'une demande de partenariat financier par la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse pour la création d'un Business Center à l'EuroAirport.
Les modalités d'intervention du Département sont en cours de négociation.

- Participation à la réfection de la cuverie de l'Union des Coopératives Viticoles d'Alsace Réunies (COVIDAL) :

La Région envisage de soutenir ce projet dans le cadre de son nouveau dispositif de schéma d'aide globale aux entreprises agro-alimentaires. La participation départementale pourra être arrêtée au vu du plan de financement définitif en cours d'élaboration.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 450 000 € et un crédit de paiement de 520 000 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'ensemble des conventions à intervenir.

B. FONCTIONNEMENT

Il est proposé l'inscription d'un crédit de 2 921 030 € en fonctionnement pour le soutien annuel aux différents organismes à vocation économique. Ce montant serait réparti comme suit :

1. Gestion Opérationnelle et Dynamique des Entreprises : GEODE

Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque de France, le Département participe au système GEODE. Ce dispositif permet de réaliser le diagnostic financier d'une entreprise, son positionnement par rapport aux concurrents et la définition d'une stratégie commerciale.

Le Département prend en charge 50 % (plafonné à 1 520 €) du coût de l'étude réalisée par la Banque de France au profit des entreprises avec un maximum de trois interventions par entreprise.

En 2007, 24 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de 36 310 €. L'engagement du Département a été renouvelé pour une durée de trois ans, de 2006 à 2009, lors de la signature de l'avenant n°3 en août 2006.

A ce titre, il est proposé :

- l'inscription d'un crédit de paiement de 45 000 €.

2. Comité d'action économique du Haut-Rhin : CAHR

Au titre de son engagement en faveur du développement économique du Haut-Rhin, le Conseil Général finance annuellement le fonctionnement du CAHR.

A la suite de la création en 2007 d'ALSACE INTERNATIONAL, le CAHR est devenu l'interlocuteur endogène des entreprises haut-rhinoises en matière de développement économique.

Cette nouvelle organisation a conduit à la signature d'une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs associant le Département du Haut-Rhin, la Région Alsace et le CAHR pour les années 2007, 2008 et 2009.

Cette convention fixe notamment les nouvelles missions du CAHR.

Au regard du plan d'actions présenté pour 2008, la contribution financière 2008 du Département est estimée à 1 038 800 € à laquelle s'ajoutera celle de la Région Alsace à hauteur de 451 000 €.

Un crédit de 60 000 € a également été prévu pour la création au sein du CAHR d'un poste de chargé de mission affecté à la coopération transfrontalière également appelé à assurer les fonctions de secrétaire général de la REGIO du Haut-Rhin.

Un rapport distinct présentant les modalités de mise en œuvre du partenariat 2008 entre le Département du Haut-Rhin et le CAHR et proposant également de déléguer la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir, vous sera soumis à l'occasion de la présente réunion budgétaire.

A ce titre, il vous est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 098 800 €,

3. ALSACE INTERNATIONAL (A.I.)

La Région et les deux départements alsaciens ont souhaité mutualiser leurs moyens d'intervention en matière d'animation économique territoriale exogène pour mener à bien des actions de promotion et de prospection à l'international afin d'attirer des investisseurs étrangers.

La création d'Alsace International a concrétisé la volonté des collectivités de confier l'intégralité de la prospection et de la promotion économique internationale à une structure unique.

Une convention quadripartite a été établie entre cette agence, les deux départements alsaciens et la Région Alsace pour fixer notamment les objectifs 2007 liés à l'action internationale et les orientations stratégiques qui sont les suivantes :

- l'implantation d'entreprises étrangères
- le développement international des acteurs économiques alsaciens
- la promotion de l'Alsace et de ses compétences à l'international

Le budget prévisionnel nécessaire pour le financement des activités de cette nouvelle agence s'est élevé à 5 687 000 € en 2007.

La répartition de financement a été la suivante :

- Région Alsace : 2 389 000 €
- Conseil Général du Bas-Rhin : 1 592 000 €
- Conseil Général du Haut-Rhin : 1 592 000 €
- Autres participations : 114 000 €

Les objectifs budgétaires fixés à Alsace International par les trois collectivités pour 2008 portent sur un montant 5 000 000 € ventilés comme suit :

- Région Alsace : 2 100 000 €
- Conseil Général du Bas-Rhin : 1 400 000 €
- Conseil Général du Haut-Rhin : 1 400 000 €
- Autres participations : 100 000 €

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 400 000 €,
- d'allouer à Alsace International une subvention de 1 400 000 € pour 2008,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver l'ensemble des conventions à intervenir dans le cadre du fonctionnement et du financement d'Alsace International.

4. Interventions économiques générales

Dans le cadre du soutien départemental à l'économie haut-rhinoise à divers organismes et associations ainsi qu'à des manifestations ponctuelles contribuant au dynamisme du Département du Haut-Rhin, il est proposé de renouveler notre soutien annuel pour 2008 notamment pour les principaux bénéficiaires suivants :

- L'Association pour la Formation des Représentants du Personnel (AFORP) : 60 980 € (*)
- La Chambre de Métiers d'Alsace : 52 000 € (*)
- La Chambre de Consommation d'Alsace : 22 000 € (*)
- La Chambre d'Agriculture : 10 250 € (*)

(*) Montants équivalents à ceux attribués en 2007.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 377 230 €.

V. PROGRAMME F025 « Enseignement Supérieur et Recherche »

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP 2008
		I	F	
Programme F025	2 200 000,00 €	3 210 938,00 €	735 250,00 €	3 946 188,00 €
TOTAL	2 200 000,00 €	3 210 938,00 €	735 250,00 €	3 946 188,00 €

A. INVESTISSEMENT

Pour ce programme, détaillé ci-après, il est demandé une autorisation de programme de 2 200 000 € ainsi que des crédits de paiement de 3 210 938 € pour les opérations en cours et à venir.

1) Soutien à l'Université de Haute-Alsace

Le Département du Haut-Rhin soutient l'Université de Haute-Alsace (UHA) depuis sa création en 1975. Cette politique volontariste et dynamique se traduit par des aides à l'investissement et au fonctionnement.

Cet appui, renouvelé chaque année, a contribué à doter l'UHA d'équipements adaptés, à accroître son rayonnement pour renforcer son attractivité et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

L'UHA est un pôle d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire implanté sur deux sites : MULHOUSE et COLMAR. Elle accueille aujourd'hui près de 8 000 étudiants au travers d'une centaine de filières d'enseignement tant fondamentales que professionnelles. Issue de la volonté des milieux socio-économiques, l'UHA a su tisser des liens étroits avec son environnement qui en font sa spécificité. Soucieuse de l'insertion professionnelle de ses étudiants, elle poursuit actuellement sa politique de développement en proposant des filières complètes dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur (Licence, Master, Doctorat) et adaptées aux nouveaux marchés.

L'appui du milieu industriel et commercial environnant lui permet également d'optimiser ses activités dans le domaine de la formation continue : 200 formations sont proposées. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, à proximité de la Suisse et de l'Allemagne, elle favorise l'émergence de formations uniques avec des diplômes reconnus par ses voisins transfrontaliers.

La recherche fondamentale et appliquée est également un de ses points forts. Les travaux des 20 laboratoires de recherche, regroupés en 6 pôles d'excellence et les opérations de partenariat avec de grands groupes industriels confortent son rayonnement et lui permettent de devenir un véritable moteur au cœur de l'économie.

La loi du 10 août 2007, relative aux libertés et responsabilités des universités, instaure l'autonomie des universités et définit le mode de gouvernance. Ces dispositions viennent renforcer le rôle des universités dans les domaines de la formation initiale et continue, de la recherche scientifique et technologique, de la diffusion et la valorisation des résultats, de l'orientation et l'insertion professionnelle. Elles visent également à la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique, à la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et au développement de la recherche et de la coopération internationale.

Le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite réaffirmer son soutien en faveur de l'UHA en instaurant un partenariat qui permettrait :

- de partager des objectifs politiques de développement universitaire sur une période de trois ans (2008 à 2010),
- d'inscrire l'aide départementale dans la durée en assurant à l'UHA un soutien financier stable, tant en investissement qu'en fonctionnement,
- d'apporter un soutien sur des projets structurants qui favorisent le développement de l'UHA en tant que pôle d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire et plus généralement le développement de l'économie haut-rhinoise,
- de simplifier les procédures administratives d'attribution des subventions qui seront traitées au fur et à mesure de la présentation des projets et des priorités exprimés par l'UHA et soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

Il vous est ainsi proposé d'allouer à l'UHA pour les années 2008 à 2010 :

- une aide totale de 1 650 000 € pour les projets d'investissement,
- une aide totale de 390 000 € pour le fonctionnement, soit 130 000 € par an sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs correspondants,
- d'approuver la convention de partenariat jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer.

Par ailleurs, au titre des années précédentes, les programmes d'équipements et de recherche de l'UHA encore en cours à ce jour représentent 40 dossiers pour un montant de 1 180 000 €.

L'UHA bénéficie également d'un soutien financier important du Département au titre du Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 à travers 11 projets soutenus pour un montant de 11 246 000 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 1 650 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 635 921 €, pour les projets en cours et à venir,

- d'allouer à l'Université de Haute-Alsace une aide de 1 650 000 € en investissement pour les années 2008 à 2010 dans le cadre de la convention de partenariat jointe au rapport,
- de prélever les crédits d'investissement correspondants sur l'enveloppe 97972, chapitre 204, nature 20417, fonction 23 du budget départemental,
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'Université de Haute-Alsace pour les années 2008 à 2010 jointe au présent rapport et précisant les modalités de versement de la subvention départementale.

2) Contrat de Plan Etat/Région 2000-2006 - Constructions universitaires et programmes de recherche

Dans le cadre du contrat de plan 2000/2006, le Département s'était engagé à participer au financement de constructions universitaires et de programmes de recherche. Parmi les dernières opérations qui s'achèveront en 2008, on peut citer :

- la construction de la Faculté de Sciences Economiques, Sociales et Juridiques et de la Bibliothèque à la Fonderie à MULHOUSE (coût total de l'opération : 25 619 516 € ; participation du Département à hauteur de 3 981 723 €),
- le Pôle IMAGE coordonné par l'Université Louis Pasteur en partenariat avec l'Université de Haute-Alsace, le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'IRCAD (Institut de Recherche contre les Cancers de l'Appareil Digestif) (coût total de l'opération : 304 898 € ; participation du Département à hauteur de 152 449 €),
- la mise en place d'un Pôle Vignes et Vins par le Centre de COLMAR de l'Institut National de la Recherche Agronomique (coût total de l'opération : 303 750 € ; participation du Département à hauteur de 152 449 €),
- l'équipement de la Faculté de Sciences Economiques, Sociales et Juridiques et de la Bibliothèque à la Fonderie à MULHOUSE (coût total de l'opération : 1 524 490 € ; participation du Département à hauteur de 381 123 €).

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire des crédits de paiement de 1 138 985 €.

3) Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013 - Constructions universitaires et programmes de recherche

Dans son volet Enseignement Supérieur et Recherche, le Contrat de Projets Etat/Région prévoit la participation du Département à hauteur de 11 246 000 € pour 11 projets. Cette contribution financière du Département vient en complément des autres financements mobilisés.

A ce jour, le seul projet pour lequel le Département a déjà été sollicité est la reconstruction de l'Ecole de Chimie sur le campus universitaire de MULHOUSE avec un centre de recherche pour les laboratoires de physique/chimie et une extension de l'école pour accueillir les formations trinationales (coût total : 27 500 000 € ; participation du Département à hauteur de 4 583 000 €).

A ce titre, il est proposé :

- l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 405 000 €.

4) Soutien aux constructions universitaires et programmes de recherche hors contrat de projets

Le Conseil Général participe au financement de certaines opérations hors contrat de projets. Pour 2008, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 550 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 1 031 032 € pour les programmes en cours et à venir.

Parmi les opérations actuellement en cours, on peut citer :

- la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du Biopôle à COLMAR destiné à accueillir le CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie), RITTMO (Recherche Innovation et Transfert de Technologie pour les Matières fertilisantes Organiques) et la Plate-Forme Technologique « Agrosystèmes » de l'Université de Haute-Alsace (coût total de l'opération : 4 680 000 € ; participation du Département à hauteur de 1 560 000 €),
- la construction d'un restaurant universitaire pour la Faculté des Sciences Economiques, Sociales et Juridiques de la Fonderie à MULHOUSE (coût total de l'opération : 1 996 124 € ; participation du Département à hauteur de 450 000 €) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Mulhouse,
- la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir l'Institut Supérieur du Textile d'Alsace sur le campus universitaire à MULHOUSE (coût total de l'opération : 2 200 000 € ; participation du Département à hauteur de 440 000 €),
- la mise en place de la deuxième phase de la plate-forme textile « santé et sécurité du consommateur » par l'Institut Français du Textile et de l'Habillement de Mulhouse (coût de l'opération : 357 000 € ; participation du Département à hauteur de 25 000 €).

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 550 000 € et des crédits de paiement à hauteur de 1 031 032 €.

B. FONCTIONNEMENT

Pour 2008, il est proposé l'inscription d'un crédit de fonctionnement de 735 250 € correspondant aux aides octroyées suivantes :

- à l'Université de Haute-Alsace dans le cadre de la convention de partenariat 2008/2010 jointe au rapport et dont les objectifs ont été détaillés ci-dessus, qui prévoit d'allouer une subvention totale de fonctionnement de 390 000 € sur trois ans, soit 130 000 € en 2008, 130 000 € en 2009 et 130 000 € en 2010, sous réserve de l'inscription des crédits de fonctionnement aux budgets primitifs 2009 et 2010,
- aux établissements privés d'enseignement supérieur,
- à des associations oeuvrant en faveur de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche,
- à divers organismes pour l'organisation de colloques et de manifestations scientifiques.

Pour ces divers soutiens, un rapport sera présenté en Commission Permanente afin de détailler les objectifs 2008 de chacune des structures soutenues ou des manifestations organisées.

Ces crédits correspondent également à la poursuite d'opérations, soit :

- une aide de 6 250 € au Pôle Textile Alsace pour la poursuite de l'opération DEC'AUTEX (Décoration et assemblage de pièces multi matières pour le décor intérieur automobile et les moyens de transports),
- une aide de 15 000 € à l'Université de Haute-Alsace pour la poursuite de l'opération « égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur » qui incite les élèves des collèges et des lycées scolarisés dans les territoires d'éducation prioritaire et dans les zones urbaines sensibles, à poursuivre des études longues avec une chance significative de réussite,
- une aide de 70 000 € à l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation pour la poursuite du programme de recherche sur la régénération du myocarde.

A ce titre, il est proposé :

- l'inscription d'un crédit de paiement de 735 250 €,
- d'allouer à l'Université de Haute-Alsace une aide de 390 000 € en fonctionnement pour les années 2008 à 2010 dans le cadre de la convention de partenariat jointe au rapport, soit 130 000 € en 2008, 130 000 € en 2009 et 130 000 € en 2010, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2009 et 2010,
- de prélever les crédits de fonctionnement de l'année 2008 sur l'enveloppe 80521, chapitre 65, nature 65737, fonction 23 du budget départemental.

VI. PROGRAMME F026 « Programme de développement économique »

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP 2008
		I	F	
Programme F026	0 €	325 650 €	40 000 €	365 650 €
TOTAL	0 €	325 650 €	40 000 €	365 650 €

A. INVESTISSEMENT

1) Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin :

A. OSEO Garantie Régions

Ce fonds est destiné à faciliter le renforcement de la structure financière des entreprises en garantissant à hauteur de 70 % au maximum conjointement avec OSEO Garantie Régions, les concours consentis aux PME-TPE du Haut-Rhin par les organismes bancaires.

Depuis 2000, 142 entreprises ont bénéficié de ce dispositif.

En 2007, le Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin est intervenu en faveur de 17 dossiers de PME pour un montant de 554 713 €.

La convention entre le Département du Haut-Rhin et OSEO Garantie Régions arrive à échéance le 31 décembre 2007. Afin de procéder à son renouvellement annuel, un sixième avenant vous est proposé en annexe du présent rapport en vue d'une prorogation du dispositif pour l'année 2008.

Par ailleurs, la Région Alsace et les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin souhaitent accroître « l'effet multiplicateur » des financements des collectivités grâce à une mutualisation des fonds de garantie qui est actuellement à l'étude. Elle pourrait le moment venu faire l'objet d'une convention quadripartite associant OSEO Garantie Régions, le Conseil Régional d'Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

A ce titre, il est proposé :

- de m'autoriser à signer l'avenant N° 6 relatif à la convention avec OSEO en date du 28 janvier 2000 et joint au présent rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention à intervenir avec cette structure, le Conseil Régional d'Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en vue d'une mutualisation des fonds.

B. Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'investissements : SIAGI

Au titre de sa politique de soutien au développement économique, le Département du Haut-Rhin a décidé de renforcer son action d'accompagnement des Très Petites Entreprises installées dans le Haut-Rhin.

Dans ce cadre, le Département du Haut-Rhin a créé en 2005, en lien avec la SIAGI, un fonds départemental de garantie. Il a pour objet de faciliter l'accès au crédit bancaire et au renforcement de la structure financière des entreprises, en garantissant à hauteur de 70 % maximum les prêts accordés aux TPE.

Ces garanties portent sur les domaines suivants :

- première installation ou reprise d'entreprise sur l'ensemble du territoire du Haut-Rhin,
- opération de renforcement de fonds de roulement,
- opération de financement des mises aux normes.

En 2007, ce fonds est intervenu en faveur de 3 dossiers pour un montant total de 73 193 €.

Lors du vote de la Décision Modificative n°2 du 19 octobre 2007, un avenant n°1 à la convention relative au Fonds Départemental de Garantie SIAGI-Département du Haut-Rhin a été adopté pour reporter l'échéance de versement du solde de la participation départementale de 2007 à 2008.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire 325 650 € en crédits de paiement en vue du versement du solde destiné à abonder le Fonds Départemental de Garantie SIAGI-Département du Haut-Rhin.

B. FONCTIONNEMENT

Le Département du Haut-Rhin est membre avec la Communauté de Communes des Trois Frontières et la Ville de SAINT-LOUIS du Syndicat Mixte pour l'aménagement du Technoport des Trois Frontières. Ce dernier a pour objet la maîtrise foncière, l'aménagement et la valorisation des terrains de la « Grande Sablière » à SAINT LOUIS, face à l'EuroAirport.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 40 000 € pour ce qui concerne la participation départementale à verser en 2008.

VII. PROGRAMME F027 « Plan de Revitalisation Economique »

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP 2008
		I	F	
Programme F027	0 €	1 505 000 €	920 000 €	2 425 000 €
TOTAL	0 €	1 505 000 €	920 000 €	2 425 000 €

1) Rappel

Face à un contexte économique et social extrêmement défavorable, le Département du Haut-Rhin a engagé en 2005, en sus de ses politiques traditionnelles, un crédit spécifique de 10 000 000 € sur trois ans dont 5 000 000 € en investissement et 5 000 000 € en fonctionnement en faveur de la revitalisation de l'emploi et de l'économie.

Ce plan a pour ambition de répondre aux difficultés, aux besoins et aux attentes des entreprises et de la population et de bâtir un nouveau socle pour le développement économique et social du Haut-Rhin.

La Région Alsace s'est associée au financement du plan de revitalisation économique du Département du Haut-Rhin à hauteur de 12,7 M€ pour financer des actions relatives aux pépinières et hôtels d'entreprises, participer à l'équipement des zones d'activités en haut débit, à la réhabilitation de friches industrielles et contribuer au développement touristique de la Montagne Vosgienne.

L'Etat, initialement sollicité par l'intermédiaire de la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (DIACT), s'est engagé à travers le volet territorial du contrat de projets 2007/2013, notamment au titre des pépinières et hôtels d'entreprises et de l'aménagement de zones d'activités structurantes.

Sa contribution est affichée à hauteur de 6 M€ (4 M€ sur le volet zones d'activités et 2 M€ sur le volet pépinières et hôtels d'entreprises) auxquels s'ajoute 1 M€ de FEDER.

L'Etat interviendra également sur le volet montagne de notre Plan de Revitalisation Economique et ce, au moyen de la Convention Interrégionale du massif des Vosges à hauteur de 5,24 M€.

Ainsi, l'objectif budgétaire qui vise à mobiliser 30 M€ dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique avec le concours de l'Etat et de la Région Alsace, est largement atteint et a permis dès 2007, de déployer les opérations, soit directement, soit par l'intermédiaire de nos partenaires économiques et sociaux.

Ce plan a conduit à une véritable impulsion et dynamique de l'ensemble des acteurs qui se sont mobilisés avec nos services et les satellites du Conseil Général compétents dans ces différents domaines, qu'il s'agisse du CAHR, de l'ADAUHR ou bien de l'ADT, pour engager une véritable stratégie partenariale de développement.

2) Bilan 2007

MESURES EN FAVEUR DE L'ECONOMIE, DU TOURISME, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE :

A. Investissement :

Un montant total de 575 000 € a été engagé pour les opérations suivantes :

- Soutien en faveur des plates-formes d'initiatives locales du Haut-Rhin pour un montant de 530 000 € qui vient abonder leur fonds d'intervention pour leur permettre de soutenir la création de nouvelles entreprises en leur accordant des prêts à taux zéro.
Il reste à verser sur ces opérations engagées, au titre de 2006 et 2007, un montant de 304 000 €.

Au vu du déroulement de l'année 2007, le nombre de projets soutenus est en forte augmentation et l'objectif du doublement de créations d'entreprises soutenues, en voie d'être atteint.

Les projets identifiés dans le cadre du Plan de Revitalisation au titre du foncier et de l'immobilier d'entreprises ont fait l'objet au cours de 2007 d'un travail préparatoire important avec les maîtres d'ouvrage, ainsi :

- Le Département soutient les projets de création de pépinières et d'hôtels d'entreprises (6 équipements) qui verront le jour à partir de fin 2008 et qui permettront de créer 10 500 m² de surfaces consacrées à l'accueil d'environ 85 entreprises en hôtels d'entreprises et de créer 5 500 m² consacrées à l'accueil d'environ 50 entreprises nouvellement créées en pépinières d'entreprises. On peut ainsi estimer qu'à terme 250 à 300 emplois seront abrités dans ces nouveaux équipements.
- Le Département intervient également pour l'aménagement de zones d'activités d'intérêt départemental portant sur 7 projets qui verront la viabilisation de 135 à 150 hectares à partir de 2008 pour le développement d'entreprises afin de créer plusieurs centaines d'emplois.

B. Fonctionnement :

Un montant total de 1 740 670,66 € a été engagé pour les opérations suivantes :

- Organisation par le Conseil Général du Haut-Rhin d'une importante manifestation de promotion de l'artisanat. Cette action a été engagée en partenariat avec la Chambre de Métiers et les organisations professionnelles, afin de sensibiliser le grand public et plus particulièrement les jeunes à la première entreprise de France pour donner priorité à l'activité, la qualification et la valorisation des compétences.

Le coût total de cette opération s'est élevé à 299 247,66 € TTC.

- Soutien d'actions initiées par la Chambre de Métiers pour un montant total de 82 900 € (actions de découverte des artisans au travers de la promotion de leurs produits et de leurs métiers, actions d'aides à la formation professionnelle avec la construction de projets professionnels et la mise en place d'ateliers techniques de recherche de places d'apprentissage, l'organisation de réunions d'information en vue de l'intégration de jeunes diplômés demandeurs d'emploi dans les entreprises artisanales par la voie du tutorat et l'intervention des « artisans messagers » dans les classes primaires).

A titre d'exemple, des opérations décentralisées en 2007 de portes ouvertes sur les secteurs de Thann, Colmar, Mulhouse Ville permettent d'accroître et d'amplifier la découverte de l'artisanat auprès d'un public nombreux (plus de 20 000 visiteurs)

Il reste à verser sur ces opérations engagées, au titre de 2006 et 2007, un montant de 19 475 €.

- Soutien d'actions initiées par les organisations professionnelles pour un montant total de 236 562 € (ces actions portent plus particulièrement sur la mise en place d'un audit social au sein des entreprises artisanales, la création d'un soutien départemental au développement de l'artisanat en vue de faciliter la mise en conformité des entreprises en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement et le développement de nouveaux outils qui permettront aux artisans d'être informés et sensibilisés aux enjeux des ressources humaines ainsi qu'à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

Grâce à ces actions menées par les organisations professionnelles dans les différents domaines évoqués ci-dessus plusieurs centaines d'entreprises artisanales ont bénéficié de conseils spécifiques.

Il reste à verser sur ces opérations engagées, au titre de 2006 et 2007, un montant de 101 472,50 €.

- Soutien d'actions initiées par les Chambres de Commerce et d'Industrie (Colmar Centre Alsace et Sud Alsace Mulhouse) pour un montant de 558 700 € (ces projets conduits avec les chambres consulaires sont de nature à soutenir le tissu des TPE et des PME et s'articulent au travers de l'assistance à la création de groupements d'employeurs, la détection et la sensibilisation des chefs d'entreprises à la transmission de leur entreprise, la gestion prévisionnelle des compétences et la diversification).

Depuis le lancement de l'opération de suivi du tissu des PME/TPE fin 2006, une cinquantaine de PME sont suivies dans un dispositif de conseil individualisé qui aboutit à des recommandations et à des plans d'actions susceptibles de développer leur activité.

En 2007 300 entreprises ont été sensibilisées à la transmission et 150 entreprises ont été accompagnées pendant cette phase.

Il reste à verser sur ces opérations engagées au titre de 2006 et 2007 un montant de 199 901 €.

- Soutien à la Chambre d'Agriculture pour un montant de 51 000 € dans le cadre d'une étude qui vise à valoriser les filières courtes et à promouvoir les produits du terroir.

Cette action a vocation à permettre de déboucher en 2008 sur le rapprochement des sites de production et des consommateurs dans le Haut-Rhin pour favoriser la consommation de produits locaux.

Il reste à verser sur ces opérations engagées au titre de 2006 et 2007 un montant de 25 500 €.

- Soutien en faveur des plates-formes d'initiatives locales (PFIL) du Haut-Rhin pour un montant de 90 000 € pour favoriser l'accueil des créateurs d'entreprises en les orientant vers d'autres partenaires en fonction des besoins estimés, tant pour le créateur lui-même que pour la qualité du projet ou encore en leur octroyant un prêt d'honneur sans garantie ni intérêts afin de faire effet de levier auprès des organismes bancaires.

Il reste à verser sur ces opérations engagées, au titre de 2006 et 2007, un montant de 30 000 €.

- Soutien à hauteur de 19 550 € d'une opération engagée par l'association des viticulteurs d'Alsace et destinée à leur permettre de réguler le marché du vin en vrac. Cette opération est soldée.
- Soutien à la Fédération Interprofessionnelle Forêt Bois Alsace (FIBOIS) pour un montant de 21 600 € au titre de la réalisation d'un diagnostic de la filière bois dans le Haut-Rhin.

Cette étude a permis de mettre en valeur le faible dynamisme du secteur de la première transformation dans le Haut-Rhin. Le CAHR a été sollicité pour auditer ces entreprises et des contacts ont été pris avec la Région Alsace pour mieux articuler les dispositifs d'aide économique en faveur de la filière.

Cette opération est soldée.

- Soutien à l'association « Solidarité du Rhin Handicap et Travail » pour un montant de 50 000 € lié à la création d'une nouvelle activité à BIESHEIM.

L'appui financier du Département a permis de conforter l'emploi de 46 travailleurs handicapés.

Cette opération est soldée.

- Participation à une étude lancée par la cellule économique du BTP pour un montant de 5 650 €, en vue de la création d'un Pôle de compétences BTP. Les résultats de cette étude ne permettent pas, pour l'instant, de mobiliser les entreprises qui ne souhaitent pas s'engager dans la création d'un pôle de compétences. Cette opération sera soldée en 2008.

- Soutien en faveur de mesures territoriales touristiques communes avec le Département des Vosges au travers d'une convention de mise en place d'une mission « Développement et promotion touristique de la montagne » à hauteur de 33 330 € au titre de 2006 et 2007.

Il reste à verser sur cette opération, au titre de 2007, un montant de 12 500 €.

Et dans le cadre de notre soutien aux Pôles qui contribue au développement d'une industrie moderne et compétitive, avec notamment l'amélioration du transfert de technologie à travers une collaboration accrue entre le secteur public et les partenaires industriels :

- Subvention de fonctionnement en faveur de l'association « ALSACE BIOVALLEY » pour un montant de 24 799 € pour faire face aux dépenses liées aux activités développées dans le cadre du Pôle de Compétitivité « Innovations Thérapeutiques ». Cette opération est soldée.
- Soutien au fonctionnement de l'association de gouvernance du Pôle « Innovations Thérapeutiques » pour un montant de 50 000 € pour l'année 2007. Cette opération est soldée.
- Soutien à l'Université Louis Pasteur dans le cadre du Pôle de Compétitivité « Innovations Thérapeutiques » pour le projet CONECTUS (Organisation mutualisée du transfert de technologie et de la maturation de projets innovants) pour un montant de 115 000 €. Il reste à verser sur cette opération, au titre de 2007, un montant de 3 241,38 €.
- Soutien à l'association du « Pôle Véhicule du Futur » pour un montant de 45 000 € au titre de fonctionnement pour l'année 2007. Cette opération est soldée.
- Soutien du projet EXPORTEX mené par le « Pôle Textile Alsace » pour inciter et accompagner les entreprises textiles de la région Alsace, essentiellement haut-rhinoise, dans leur développement notamment à l'exportation, pour un montant de 33 957 €. Il reste à verser sur cette opération, au titre de 2007, un montant de 16 978,50 €.
- Subvention de fonctionnement au Pôle de Compétitivité « Fibres naturelles du Grand Est » pour un montant de 23 375 € pour l'année 2007. Cette opération est soldée.

En 2008, les nouvelles interventions du Département en faveur des Pôles de Compétitivité seront fléchées sous le programme F028.

MESURES EN FAVEUR DU RETOUR A L'EMPLOI ET A L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTES :

A. Investissement :

Un montant total de 50 750 € a été engagé notamment pour l'Association d'aides aux personnes âgées du Haut-Rhin (APA68), l'association d'aides à domicile en milieu rural (ADMR), « l'Association Soins et Aides de Mulhouse et Environs » (ASAME) pour le financement d'outils de télégestion et l'acquisition de nouveaux véhicules et la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller (8 000 €) pour l'acquisition de bornes Internet permettant de favoriser l'information pour l'accès à l'emploi et la formation.

B. Fonctionnement :

Un montant total de 1 048 230 € a été engagé qui porte sur:

- des actions qui facilitent l'accès ou le retour à l'emploi de la population haut-rhinoise particulièrement touchée en accompagnant le retour à l'emploi ou l'insertion des personnes en difficultés (607 950 €) et de jeunes de l'aide sociale à l'enfance (46 000 €),
- des mesures d'aide à la création d'entreprises par les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (67 000 €),
- des actions en faveur de la création d'emplois familiaux en faveur des personnes âgées et handicapées (327 280 €).

MESURES VISANT A FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI FRONTALIER :

A. Investissement :

Un montant total de 200 000 € a été engagé pour le développement de nouveaux sites bilingues sous forme de classes pédagogiques.

Depuis 2006, 8 nouvelles classes pédagogiques ont vu le jour dans 7 communes et permettent d'accueillir environ 120 élèves supplémentaires.

B. Fonctionnement :

Une action porte sur l'emploi frontalier qu'il convient de soutenir, à hauteur de 7 236 € par an, en renforçant l'offre de service aux demandeurs d'emplois frontaliers par le financement d'un poste spécifique à la Maison de l'Emploi du Pays de Saint-Louis/Trois Frontières et du Pays du Sundgau

A ce jour, le montant global des crédits engagés sur l'ensemble du Plan de Revitalisation se décline comme suit :

- **Investissement : 1 626 944 € sur une enveloppe de 5 M€**
- **Fonctionnement : 4 919 936,76 € sur une enveloppe de 5 M€.**

3) Propositions 2008

A. Investissement

Pour ce programme, il est demandé d'affecter en Autorisation de Programme (AP), sur le volet économique du Plan de Revitalisation Economique, le solde des AP disponibles en investissement du programme F027, soit un montant de 1 626 944 €.

Cette somme est à répartir comme suit :

- 1 000 000 € en complément d'affectation au titre des projets d'hôtels et de pépinières d'entreprises (n° opération : 07108002),
- 626 944 € dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle opération au titre des zones d'activités structurantes.

Il conviendrait par ailleurs que les Autorisations de Programme soient prolongées jusqu'en 2011.

Une inscription de 1 505 000 € de crédits de paiements est nécessaire pour faire face aux projets en cours et à venir et détaillés ci-après :

1. PFIL (Plate-Forme d'initiatives locales)

L'année 2008 devra permettre de poursuivre notre engagement en faveur des PFIL « Colmar Centre Alsace » et « Sud Alsace Initiative ».

Les PFIL soutiennent les porteurs de projets de création/reprise d'entreprises en renforçant leurs fonds propres par l'octroi de prêts d'honneur sans garantie ni intérêts, afin de faire effet de levier auprès des organismes bancaires.

L'abondement de leur fonds d'intervention permet de renforcer et de favoriser l'initiative créatrice d'emploi par la création et la reprise d'entreprises.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 420 000 €.

2. Projet VERTILAP

Un crédit de paiement de 45 000 € prévu au profit du projet VERTILAP (développement d'un concept de non tissé en trois dimensions) dans le cadre du Pôle Véhicule du Futur n'a pas été engagé en 2006 et en 2007. Ce projet sera finalisé en 2008.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 45 000 €.

3. Appel à projets départemental « Pépinières et hôtels d'entreprises »

Dans le cadre du Plan de Revitalisation Economique, le Département a souhaité engager une véritable stratégie d'offre économique territoriale de nature à développer des structures d'accueil qui contribuent à la diversification et au renouvellement du tissu économique des territoires et apportent une réponse adaptée aux besoins des créateurs d'entreprises.

L'impulsion de cette nouvelle politique a conduit au lancement fin 2006, d'un appel à projets départemental « Pépinières et hôtels d'entreprises » au service de la territorialisation de la création d'activités et d'emplois avec pour objectif de permettre la labellisation et le soutien de 10 projets en 2007 dont 5 relatifs aux pépinières et 5 autres relatifs aux hôtels d'entreprises.

L'examen des huit dossiers de candidatures transmis à la Commission Permanente réunie en date du 13 juillet 2007, a conduit à la labellisation :

- de trois projets de « Pépinières d'entreprises » présentés respectivement par la Communauté de Communes Essor du Rhin à FESSENHEIM, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à SOULTZ et le Syndicat Intercommunal de la zone d'activités du Muelbach sur un terrain à acquérir dans la zone d'activités à proximité de l'entreprise SONY à RIBEAUVILLE
- de trois projets « Hôtels d'entreprises » proposés respectivement par la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace à MULHOUSE, la Communauté de Communes d'Altkirch à ALTKIRCH et la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse à BRUNSTATT.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 940 000 €.

4. Zones d'activités structurantes

Le Département a pris l'initiative d'une nouvelle approche de l'offre foncière économique croisant les besoins des entreprises, les dynamiques fonctionnelles des territoires et de ses composantes socio-économiques.

Cette démarche doit favoriser l'aménagement et l'équipement de plusieurs sites d'accueil stratégiques pour renforcer l'attractivité économique du Département.

L'action vise à apporter une offre diversifiée et une réponse adaptée aux besoins des investisseurs.

Dans ce cadre, il y a lieu de prévoir dès 2008 sur le programme F027, le développement des sites structurants suivants : Zone industrielle d'Ensisheim/Réguisheim, Carreau Marie-Louise (Staffelfelden, Fedlkirch, Ungersheim, Pulversheim), Zone d'activités BNHG (Balgau, Nambenheim, Heiteren, Geiswasser) ainsi que le pôle ferroviaire Richwiller/Wittenheim.

Les zones d'activités structurantes du Parc des Collines à Mulhouse (CAMSA), de la zone industrielle de Guebwiller/Soultz (Communauté de Communes de la Région de Guebwiller) et de la zone industrielle de Doller/Guéwenheim (Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach) seront prises en compte sur le programme F021.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 100 000 €.

B. Fonctionnement

Compte tenu des engagements en cours, il conviendrait que les autorisations d'engagements (5 000 000 €) soient prolongées jusqu'en 2009.

Il est nécessaire de prévoir des crédits de paiement à concurrence de 920 000 € pour les opérations en cours et à venir et détaillées ci-après :

a. Opérations en cours :

Les opérations en cours pour un montant total de 864 338,38 € sont les suivantes :

- la poursuite du projet CONECTUS (organisation fédérée de la recherche publique alsacienne pour les relations industrielles) coordonné par l'Université Louis Pasteur de STRASBOURG pour un montant de 58 241,38 €,
- la poursuite du projet EXPORTEX mené par le Pôle Textile Alsace pour inciter et accompagner les entreprises textiles de la région Alsace, essentiellement haut-rhinoise, dans leur développement notamment à l'exportation, pour un montant de 16 978,50 €,
- le financement d'un poste de chargé de mission créé pour assurer l'animation et l'exécution des actions programmées dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Général des Vosges pour la mise en place de mesures territoriales en faveur du développement et de la promotion touristique de la montagne. Ce recrutement est financé à parts égales par les deux départements. Il y a lieu de prévoir un crédit de 29 170 €,

- la participation à une étude BTP portée par la cellule économique du BTP en vue de la création d'un pôle de compétences BTP pour un montant de 5 650 €,
- dans le cadre du programme d'actions collectives et de l'accompagnement des créateurs d'entreprises, il est prévu d'affecter :
 - 58 425 € au titre des actions proposées par la Chambre de Métiers d'Alsace,
 - 426 901 € au titre des actions proposées par la Chambre de Commerce de Colmar et du Centre d'Alsace et celle de Sud-Alsace Mulhouse,
 - 25 500 € au titre de l'action proposée par la Chambre d'Agriculture,
 - 90 000 € au titre du soutien au fonctionnement des PFIL,
 - 153 472,50 € au titre des actions proposées par l'UGA et l'UCA,

b. Projets à venir :

- 55 661,62 € au titre des dernières actions à venir.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 920 000 €,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition des crédits et la mise en œuvre des actions et des conventions à intervenir.

VIII. PROGRAMME F028 « Pôles de compétitivité »

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP 2008
		I	F	
Programme F028	0 €	400 000 €	300 000 €	700 000 €
TOTAL	0 €	400 000 €	300 000 €	700 000 €

Le Département du Haut-Rhin soutient trois pôles de compétitivité : Innovations Thérapeutiques, Véhicule du Futur et Fibres Grand Est. Ces pôles, après une période de croissance, arrivent maintenant à maturité et affichent les premiers résultats. Ainsi :

- Innovations Thérapeutiques a labellisé plus de 15 projets industriels représentant des investissements de plus de 20 M€,
- Véhicule du Futur : plus de 50 projets labellisés pour des investissements de 106 M€,
- Fibres Grand Est : plus de 30 projets labellisés pour des investissements de 75 M€.

L'ensemble des pôles de compétitivité est actuellement en cours d'évaluation par l'Etat. Le résultat de cette étude sera connu au courant de l'année 2008. Il permettra d'orienter, si besoin est, l'activité des pôles. Un premier constat s'impose néanmoins : les pôles ont suscité un regain de collaboration entre entreprises et laboratoires de recherche. Ce travail collaboratif et cette synergie renforcés porteront leurs fruits à moyen terme sur le territoire.

Durant cette année 2008, la question du financement public des pôles devra inévitablement être posée. En effet, lors de la création des pôles en 2005, il était convenu que les pôles étaient soutenus financièrement par des fonds publics durant les trois premières années, ensuite un désengagement progressif était envisagé. Afin de satisfaire à cette exigence initiale, il y a lieu d'accompagner les pôles dans leur évolution.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 400 000 € en investissement,
- et d'inscrire un crédit de 300 000 € en fonctionnement.

IX. PROGRAMME F029 « Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de Mulhouse »

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP 2008
		I	F	
Programme F029	0 €	84 000 €	114 036 €	198 036 €
TOTAL	0 €	84 000 €	114 036 €	198 036 €

Un programme spécifique F029 a été créé en 2007 pour suivre l'engagement du Département dans le cadre de la convention de délégation du service public de revitalisation territoriale du bassin de Mulhouse Sud Alsace établie entre l'Etat et la société BPI en date du 30 juillet 2007. L'objectif est la création de 1 000 emplois sur une période de 6 ans.

L'opération s'inscrit dans une démarche partenariale avec les collectivités locales concernées, dans le cadre des politiques qu'elles mènent en faveur de la revitalisation de la zone de MULHOUSE.

Elle est financée pour moitié par l'Etat. Le solde est réparti par tiers entre les collectivités territoriales concernées, c'est-à-dire, le Conseil Régional d'Alsace, le Conseil Général du Haut-Rhin et les collectivités parties prenantes du bassin de Mulhouse « Sud Alsace ». Les montants sont répartis sur la durée de la convention.

A. INVESTISSEMENT

Un fonds de concours « Participations des collectivités locales au financement des garanties d'emprunt » est abondé par le Département pour le financement de la garantie et du contrat de développement et de revitalisation territoriale.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 84 000 €

B. FONCTIONNEMENT

Une subvention départementale sera versée au titre du financement de la prestation du délégataire BPI.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 114 036 €

X. POLITIQUE F02

	AP	CP BP 2008		TOTAL CP BP 2008
		I	F	
Programme F02	0 €	0 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL	0 €	0 €	1 000 €	1 000 €

Le soutien départemental porte sur une aide liée au prix « Jeune Talent » dans le cadre du soutien en faveur des Métiers d'Art.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 1 000 €

★★★★★★★★★★★★★★

En conclusion, je vous propose :

- ❖ D'inscrire au titre du BP 2008 pour la politique F02 « Développement Economique et Universitaire »,
 - en investissement : un montant de 12 840 000 € en autorisation de programme ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 14 518 609 €,
 - en fonctionnement : des crédits de paiement à hauteur de 5 031 316 €,

Soit :

- **Programme F021 «Fonds départemental d'aide à l'industrialisation »**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 9 580 000 €,
- un crédit de paiement de 7 740 000 €.

- **Programme F022 « Pépinières d'entreprises »**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 160 000 €
- un crédit de paiement de 283 021 €

- **Programme F023 «Secteur Artisanal »**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 450 000 €,
- un crédit de paiement de 450 000 €.

- **Programme F024 «Aides aux entreprises et organismes divers»**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 450 000 €,
- un crédit de paiement de 520 000 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 2 921 030 €.

➤ **Programme F025 «Enseignement Supérieur et Recherche»**

En investissement :

- une autorisation de programme à hauteur de 2 200 000 €,
- un crédit de paiement de 3 210 938 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 735 250 €.

Au titre de ce programme, il a également été proposé :

- d'allouer à l'Université de Haute-Alsace une aide de 1 650 000 € en investissement pour les années 2008 à 2010 dans le cadre de la convention de partenariat jointe au rapport,
- de prélever les crédits d'investissement sur l'enveloppe 97972, chapitre 204, nature 20417, fonction 23 du budget départemental,
- d'allouer à l'Université de Haute-Alsace une aide de 390 000 € en fonctionnement pour les années 2008 à 2010 dans le cadre de la convention de partenariat jointe au rapport, soit 130 000 € en 2008, 130 000 € en 2009 et 130 000 € en 2010, sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets primitifs 2009 et 2010,
- de prélever les crédits de fonctionnement de l'année 2008 sur l'enveloppe 80521, chapitre 65, nature 65737, fonction 23 du budget départemental,
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat pour les années 2008 à 2010 avec l'Université de Haute-Alsace précisant les modalités de versement des subventions et jointe au rapport,

➤ **Programme F026 « Programme de développement économique »**

En investissement :

- un crédit de paiement de 325 650 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 40 000 €.

Au titre de ce programme, il vous est également proposé dans le cadre du Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin OSEO-SOFARIS :

- de m'autoriser à signer l'avenant N° 6 relatif à la convention en date du 28 janvier 2000 et joint au présent rapport,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver la convention quadripartite à intervenir associant OSEO, le Conseil Régional d'Alsace et les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, en vue d'une mutualisation des fonds.

➤ **Programme F027 « Plan de Revitalisation Economique »**

En investissement :

- un crédit de paiement de 1 505 000 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 920 000 €.

Dans le cadre de ce programme, il vous est également proposé :

- de prendre acte de la communication du bilan des consommations des crédits,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation des autorisations de programme et d'engagements ainsi que des crédits de paiement votés.

En investissement :

- d'affecter en Autorisation de Programme (AP), sur le volet économique du Plan de Revitalisation Economique, le solde des AP disponibles en investissement du programme F027, soit un montant de 1 626 944 €,

Cette somme est à répartir comme suit :

- 1 000 000 € en complément d'affectation au titre des projets d'hôtels et de pépinières d'entreprises (n° opération : 07108002),
 - 626 944 € dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle opération au titre des zones d'activités structurantes.
- de prolonger les autorisations de programme jusqu'en 2011.

En fonctionnement :

- compte tenu des engagements en cours, de prolonger les autorisations d'engagements (5 000 000 €) jusqu'en 2009.

➤ **Programme F028 « Pôles de compétitivité »**

En investissement :

- un crédit de paiement de 400 000 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 300 000 €.

➤ **Programme F029 « Action de revitalisation économique du bassin d'emploi de MULHOUSE ».**

En investissement :

- un crédit de paiement de 84 000 €.

En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 114 036 €.

➤ **Politique F02**

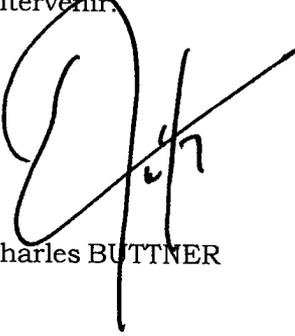
En fonctionnement :

- un crédit de paiement de 1 000 €.

❖ De donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes et de la politique sus-mentionnés pour :

- l'affectation des autorisations de programme et des crédits de paiement votés,
- l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT
ENTRE LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ET L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE
POUR LES ANNEES 2008, 2009 ET 2010**

Le Département du Haut-Rhin soutient l'Université de Haute-Alsace (UHA) depuis sa création en 1975. Cette politique volontariste et dynamique se traduit par des aides à l'investissement et au fonctionnement.

Cet appui renouvelé chaque année a contribué à doter l'UHA d'équipements adaptés, à accroître son rayonnement pour renforcer son attractivité et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Parallèlement, le Conseil Général a participé financièrement, dans le cadre des Contrats de Plan Etat/Région successifs, aux opérations concernant le volet « Enseignement Supérieur et Recherche » et ce, même si ce secteur relève de la compétence de l'Etat. Il vient d'ailleurs de s'engager aux côtés de l'Etat, de la Région Alsace et des autres collectivités financeurs à hauteur de 11 246 000 € pour les opérations inscrites au Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013.

L'UHA est un pôle d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire implanté sur deux sites : MULHOUSE et COLMAR. Elle accueille aujourd'hui près de 8 000 étudiants au travers d'une centaine de filières d'enseignement tant fondamentales que professionnelles. Issue de la volonté des milieux socio-économique, l'UHA a su tisser des liens étroits avec son environnement qui en font sa spécificité. Soucieuse de l'insertion professionnelle de ses étudiants, elle poursuit actuellement sa politique de développement en proposant des filières complètes dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur (Licence, Master, Doctorat) et adaptées aux nouveaux marchés.

L'appui du milieu industriel et commercial environnant lui permet également d'optimiser ses activités dans le domaine de la formation continue : 200 formations sont proposées. Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée, à proximité de la Suisse et de l'Allemagne, elle favorise l'émergence de formations uniques avec des diplômes doubles ou triples reconnus par ses voisins transfrontaliers.

La recherche fondamentale et appliquée est également un de ses points forts. Les travaux des 20 laboratoires de recherche, regroupés en 6 pôles d'excellence et les opérations de partenariat avec de grands groupes industriels confortent son rayonnement et lui permettent de devenir un véritable moteur au cœur de l'économie.

La loi du 10 août 2007, relative aux libertés et responsabilités des universités, instaure l'autonomie des universités et définit le mode de gouvernance. De ce fait, elle renforce encore le rôle des universités dans les domaines de la formation initiale et continue, de la recherche scientifique et technologique, de la diffusion et la valorisation de ses résultats, de l'orientation et l'insertion professionnelle, de la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique, de la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la coopération internationale.

Afin d'accompagner cette nouvelle loi, le Conseil Général du Haut-Rhin souhaite réaffirmer son engagement dans le cadre d'un soutien volontariste et dynamique et ainsi instaurer un partenariat avec l'UHA qui permettrait de partager des objectifs politiques de développement universitaire sur une période de trois ans.

Ce partenariat permet ainsi :

- d'inscrire l'aide départementale dans la durée en assurant à l'UHA un soutien financier stable,
- d'apporter un soutien sur des projets structurants qui favorisent le développement de l'UHA en tant que pôle d'enseignement et de recherche pluridisciplinaire et plus généralement le développement de l'économie haut-rhinoise,
- de simplifier les procédures administratives d'attribution des subventions qui seront traitées au fur et à mesure de la présentation des projets et des priorités exprimées par l'UHA.

Aussi est-il convenu :

Entre,

Le Département du Haut-Rhin sis 100, avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général en date du.....,

ci-après désigné "Le Département"

Et

d'une part,

L'Université de Haute-Alsace, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), sise 2, rue des Frères Lumière - 68093 MULHOUSE Cedex représentée par le Président de l'Université,

ci-après désignée "l'UHA"

d'autre part,

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Dans le cadre du soutien financier apporté par le Département en vue du développement de l'UHA, la présente convention définit les modalités d'attribution et de versement de l'aide aux opérations de fonctionnement et d'investissement relevant de l'UHA, hors celles inscrites dans le cadre du Contrat de Projets 2007/2013.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La présente convention s'appliquera pour les programmes de fonctionnement et d'investissement de l'UHA pour les années 2008 à 2010, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets primitifs 2008, 2009 et 2010.

ARTICLE 3 : Définition des objectifs

Dans le cadre d'une concertation préalable, le Département et l'UHA ont défini ensemble les objectifs politiques de développement universitaire, dont les priorités affichées sont :

- renforcer et développer les pôles d'excellence en formation et en recherche de l'UHA,
- encourager les rapprochements avec l'économie locale en renforçant les actions de partenariat industriel en vue d'augmenter les activités de valorisation et de transfert de compétences,
- développer les liens et les actions avec les trois pôles de compétitivité actuellement constitués (Innovations Thérapeutiques, Véhicule du Futur et Fibres Naturelles du Grand Est), voire avec les pôles qui seront amenés à être labellisés dans les années à venir,
- participer au développement local et à l'équilibre des territoires haut-rhinois sur les sites de COLMAR et de MULHOUSE,
- poursuivre la dynamique d'ouverture transfrontalière en intensifiant les liens entre les établissements d'enseignement supérieur du Rhin Supérieur,
- accroître la visibilité régionale, nationale et internationale de l'UHA pour augmenter son attractivité,

ARTICLE 4 : Domaines d'intervention éligibles

a) subvention de fonctionnement

L'enveloppe de subvention maximale pour la période 2008 à 2010 allouée à l'UHA s'élève à 390 000 €, soit 130 000 € par an. Elle permettra au Département d'accompagner des opérations s'inscrivant dans les objectifs partagés de développement universitaire.

Il pourra s'agir d'actions visant notamment à :

- améliorer l'information des lycéens et étudiants sur les filières de formation de l'UHA (renforcement des liens avec les lycées, dont l'actuel monitorat d'excellence, ...),
- renforcer l'attractivité de l'UHA sur les plans régional, national et international (actions de développement à l'international, universités d'été, ...),
- améliorer l'accueil des étudiants (organisation du duathlon, Commission d'Aide aux Projets Etudiants, ...) en liaison avec les actions du Bureau de la Vie Etudiante,
- favoriser l'insertion professionnelle des diplômés de l'UHA,
- soutenir les enseignements (tutorat, développement de la politique TICE, renforcement de la professionnalisation des études au travers des stages, de l'apprentissage et de la formation continue, ...),
- soutenir la formation doctorale et la recherche (bourses de thèses, post-doctorants, ...),
- organiser des colloques et manifestations scientifiques, techniques ou culturelles se déroulant dans le Département du Haut-Rhin,
- valoriser les compétences de l'UHA auprès des lieux économiques locaux (soutien à la cellule d'aide aux projets en cours de constitution à l'UHA).

b) subvention d'investissement

L'enveloppe de subvention maximale pour la période 2008 à 2010 allouée à l'UHA s'élève à 1 650 000 €. Elle permettra au Département d'accompagner des opérations structurantes s'inscrivant dans les objectifs partagés de développement universitaire.

Il pourra notamment s'agir :

- des projets d'équipements pédagogiques destinés à soutenir les enseignements des différentes composantes de l'UHA,
- des projets d'équipements destinés à soutenir la recherche au sein des différents laboratoires de l'UHA.

ARTICLE 5 : Procédure de mise en œuvre

a) subvention de fonctionnement

L'UHA pourra présenter les demandes de subvention au fur et à mesure de la finalisation des projets. L'UHA devra fournir, pour chaque projet, un dossier complet selon la fiche action figurant en annexe 1.

Toute somme non affectée à l'issue de l'année en cours, ne pourra être reportée à l'année suivante. Les demandes devront parvenir au plus tard le 15 septembre de l'année en cours.

La Commission Permanente approuvera les projets au fur et à mesure de la transmission des dossiers complets par l'UHA.

Pour une année donnée, les demandes ne pourront être supérieures au montant annuel alloué, soit 130 000 €.

Le règlement financier du Département s'appliquera à ces aides, notamment en ce qui concerne le délai de validité des subventions qui est de un an à compter de la notification de la décision de la Commission Permanente.

b) subvention d'investissement

L'UHA pourra présenter les demandes de subvention au fur et à mesure de la finalisation des projets. L'UHA devra fournir pour chaque projet un dossier complet selon la fiche action figurant en annexe 1.

Toute somme non affectée à l'issue de la période triennale, soit le 31 décembre 2010, ne pourra être reportée sur une période ultérieure. Pour la dernière année d'application, les demandes devront être déposées au plus tard le 15 septembre.

La Commission Permanente approuvera les projets au fur et à mesure de la transmission des dossiers complets par l'UHA. Pour une année donnée, les demandes ne pourront être supérieures à 50 % de l'enveloppe triennale.

Le règlement financier du Département s'appliquera à ces aides, notamment en ce qui concerne le délai de validité des subventions qui est de trois ans à compter de la notification de la décision de la Commission Permanente.

ARTICLE 6 : Modalités de l'aide

Les subventions départementales ne pourront, globalement pour l'ensemble des opérations, être supérieure à 50 % du montant total des projets. L'UHA devra informer immédiatement le Département de toute évolution du plan de financement prévisionnel des projets.

ARTICLE 7 : Modalités de versement des aides

Les versements des subventions s'effectueront selon le règlement financier du Département, à savoir :

a) subvention de fonctionnement

Pour les actions ou programmes déterminés le versement s'effectuera en respectant les règles suivantes :

- un premier acompte maximum de 50 % au vu du budget prévisionnel de l'opération financée établi et signé par le représentant légal de l'UHA,
- le solde versé au vu d'un décompte établi et signé par le représentant légal et le comptable de l'UHA avec copie des factures concernées.

Pour les colloques et manifestations scientifiques, le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un bilan financier et moral de l'opération établi et signé par le représentant légal et le comptable de l'UHA.

Si le montant des dépenses réelles attestées est inférieur au montant de la subvention accordée, celle-ci sera automatiquement réduite à due concurrence.

La règle de l'annualité budgétaire s'applique aux subventions et participations de fonctionnement ; les aides départementales non versées dans l'année de leur attribution seront soumises à un nouveau vote du Conseil Général.

b) subvention d'investissement

- versement de l'aide :

Les subventions d'investissement d'un montant inférieur à 3 000 € feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation de l'opération.

Les subventions d'investissement d'un montant supérieur à 3 000 € pourront être versées en un ou plusieurs acomptes ; aucun acompte ne pourra être inférieur à 3 000 €, hors versement du solde de la subvention.

Un acompte provisionnel de 20 % du montant de la subvention pourra être versé pour les opérations bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 15 000 € ; ce montant sera déductible des versements suivants en fonction de l'avancement de l'opération.

Aucune subvention inférieure à 150 € ne pourra être accordée.

- pièces justificatives à fournir par l'UHA :

Pour le versement provisionnel : une demande du représentant légal de l'UHA accompagnée d'une lettre de commande.

Pour les acomptes : un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros de mandats correspondants établis et signés par le représentant légal et l'agent comptable de l'UHA.

Pour les versements à partir de 75 % du montant de la subvention ainsi que pour le solde : un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements et des numéros de mandats correspondants établis et signés par le représentant légal et le comptable de l'UHA, avec copie des factures acquittées.

Le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives (administratives, financières ou techniques).

ARTICLE 8 : Suivi

Un comité de suivi technique, composé de représentants de l'UHA et du Département, se réunira au moins une fois par an, à l'initiative du Département qui en assurera le secrétariat. Lors de chacune de ces réunions, un état des lieux détaillé des opérations réalisées sur l'ensemble des programmes antérieurs devra être présenté par l'UHA.

Le comité de suivi technique proposera, si besoin, aux signataires de la présente convention, les avenants ou mises au point consécutifs aux circonstances ou modifications réglementaires.

Une visite annuelle à l'UHA sera organisée à l'initiative du Département et en concertation avec l'UHA. Elle devra notamment permettre aux élus du Département de visualiser un certain nombre d'actions financées par le Département.

ARTICLE 9 : CRITERES D'EVALUATION

Chaque action devra prévoir des critères d'évaluation à la fois quantitatifs et évaluatifs.

ARTICLE 10 : Publicité du partenariat

L'UHA s'engage à mentionner l'aide du Département sur tous les supports, panneaux, documents relatifs aux opérations réalisées dans le cadre du présent contrat.

Elle veillera notamment à valoriser particulièrement ce soutien dans les documents de communication qu'elle éditera et à citer le montant des aides accordées pour chaque projet à l'occasion de conférences de presse, inauguration, etc... qu'elle organisera.

ARTICLE 11 : Clauses de résiliation

En cas de non respect par l'UHA des obligations nées de la présente convention, notamment des obligations prévues à l'article 10, le Département se réserve le droit, après mise en demeure non suivie d'effets, de la résilier sans préavis.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

ARTICLE 12 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département.

Fait en deux exemplaires
A, le

Le Président de l'Université de Haute-Alsace

Le Président du Conseil Général

Alain BRILLARD

Charles BUTTNER

ANNEXE 1

**PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT
2008-2010**

FICHE OPERATION

LIBELLE DE L'OPERATION :

DATE D'APPROBATION PAR L'UHA :

PROGRAMME :

- 1. Descriptif de l'opération**
- 2. Montant total de l'opération**
- 3. Objectifs**
- 4. Echancier de réalisation (date prévisionnelle de début et de fin)**

PARTENAIRES FINANCIERS :

- 1. Plan de financement prévisionnel**
- 2. Echancier prévisionnel des demandes de subventions**

CRITERES D'EVALUATION

DATE ET VISA DU PRESIDENT DE L'UHA

**FONDS DEPARTEMENTAL DE GARANTIE DU HAUT-RHIN
OSEO-GARANTIE REGIONS**

AVENANT n°6

Vu la délibération n° 20/I-201/1 du Conseil Général du 10 décembre 1999 portant création du Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin,

Vu la convention du 28 janvier 2000 relative à la participation du Département du Haut-Rhin au Fonds Départemental de Garantie du Haut-Rhin,

Vu l'avenant n°1 du 6 janvier 2003, l'avenant n°2 du 27 février 2004, l'avenant n°3 du 11 mars 2005, l'avenant n°4 du 5 mai 2006, l'avenant n°5 du 31 décembre 2006,

Vu la délibération du Conseil Général des 13 et 14 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008,

entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par M. le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, agissant ès-qualité, d'une part,

et

OSEO Garantie Régions, société anonyme au capital de 4 800 000 €, identifiée sous le numéro 319 997 466 RCS Créteil, dont le siège social est à Maisons-Alfort 94710, 27/31, avenue du Général Leclerc, représentée par M. le Président du Conseil d'Administration de OSEO Garantie Régions, d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 :

L'article 9 de la convention du 28 janvier 2000 est modifié comme suit :

La convention est prorogée pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2008.

Article 2 :

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Colmar, le

Le Président d'OSEO Garantie Régions

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin

Jean-Pierre DENIS

Charles BUTTNER